



Priorités 2026

Secteurs prioritaires

► Secteur agroalimentaire

Compte tenu de l'importance économique particulière de l'industrie agroalimentaire, le maintien d'une dynamique concurrentielle saine tout au long de la chaîne de valeur reste une priorité. Une vigilance accrue est requise en ce qui concerne la poursuite de la consolidation, l'impact des rapports de force asymétriques et le rôle des cotations de prix et des indices de coûts. En outre, une attention particulière est accordée aux défis en matière de durabilité, en particulier dans le secteur agricole.

► Numérisation et télécommunications

L'Autorité mène une action proactive dans le secteur numérique, en ce compris par le biais d'une surveillance des pratiques des plateformes en ligne sur le fondement des abus de position dominante ou de dépendance économique. L'Autorité fait également preuve de vigilance face à la transformation numérique de l'industrie et du secteur des services, en veillant à garantir l'accès à des infrastructures et des services sûrs, durables et interopérables (*cloud*, données, logiciels), et en analysant les implications de l'intelligence artificielle (IA) et des algorithmes pour la politique de concurrence.

En outre, l'Autorité accompagne le déploiement de la fibre optique et de la 5G, des infrastructures essentielles pour permettre la poursuite de la numérisation de l'économie de manière fluide, sécurisée, économiquement viable et abordable, et pour renforcer la dynamique concurrentielle sur le marché des services de télécommunications.

► Soins de santé

Une concurrence saine tout au long de la chaîne de valeur des soins de santé reste essentielle, y compris une concurrence loyale entre les médicaments en termes de tarifs, de qualité, d'accessibilité et d'innovation, ainsi qu'une vigilance à l'égard de la distribution de gros en raison d'une forte transparence du marché. L'Autorité suit la consolidation des réseaux de pharmacies et des hôpitaux en accordant une attention particulière à l'accessibilité et aux services, lutte contre les accords relatifs aux honoraires et aux coûts non réglementés et se concentre sur l'impact de la numérisation et des technologies de la santé sur la concurrence dans le secteur.

► Services de base

L'Autorité surveille l'accessibilité des services de base, tels que les services financiers, juridiques, comptables, médicaux et de sécurité, pour les entreprises et les consommateurs à des tarifs équitables et de qualité. Elle veille au respect du droit de la concurrence et plaide, si nécessaire, en faveur d'une révision des réglementations trop restrictives.

► Sport, médias et divertissement

Ces secteurs contribuent également à établir du lien dans la société. Les changements profonds résultant des évolutions commerciales et technologiques requièrent une attention particulière afin de maintenir une offre diversifiée, abordable, de qualité et innovante. À cet égard, l'Autorité veille notamment à l'accès aux événements et à leur couverture médiatique, afin qu'ils ne soient pas refusés en raison de pratiques anticoncurrentielles ou proposés à des tarifs déraisonnables.

Actions stratégiques

► Révision des règles relatives au contrôle des concentrations

L'Autorité procède à une évaluation approfondie de la procédure nationale de contrôle des concentrations et modernise les formulaires de notification. Elle examine l'opportunité d'introduire un pouvoir d'évocation (« *call in* ») afin, notamment, de pouvoir appréhender les acquisitions en série (« *roll-up* ») et les acquisitions prédatrices (« *killer acquisitions* »). L'Autorité continue de coopérer pleinement à la révision des lignes directrices de l'UE en matière de contrôle des concentrations.

► Notes de politique et lignes directrices visant à renforcer la politique de concurrence

L'Autorité publie les lignes directrices définitives en matière de durabilité ainsi qu'un guide sur l'application des règles de concurrence aux marchés publics, focalisé sur les risques du *bid rigging*, et développe un programme de formation destiné aux pouvoirs adjudicateurs. Elle publie également une communication sur les accords de « non-débauchage » et les restrictions du marché du travail, et lance une campagne de sensibilisation sur le maintien des prix de détail.

► Enquête sectorielle et détection

L'Autorité achève son enquête sur les mécanismes de révision et d'indexation des prix par une consultation publique. Elle investit dans ses capacités de détection, un laboratoire virtuel d'analyse de données et des processus automatisés pour la détection des ententes dans le cadre des marchés publics. L'Autorité met en œuvre une stratégie d'adoption des outils IA pertinents, notamment pour permettre une surveillance proactive du marché.

► Coopération (inter)nationale

Au niveau national, l'Autorité soutient activement le plan interfédéral MAKE2025-2030 et simplifie le processus législatif pour la conclusion d'accords de coopération avec d'autres autorités. Le protocole avec l'Autorité de protection des données est en cours de finalisation et les protocoles existants avec la CREG, l'IBPT et le SPF Santé publique sont en cours d'évaluation. L'Autorité collabore étroitement avec l'Observatoire des prix et l'Inspection économique. Au niveau international, l'Autorité participe activement à l'ICN, à l'ECN et au Comité de la concurrence de l'OCDE, et accueille des délégations étrangères des autorités de concurrence.

► Visibilité et accessibilité accrues

L'Autorité développera une nouvelle identité visuelle et un nouveau site internet. Elle poursuit sa politique de communication proactive et transparente via différents canaux. Elle renforce le dialogue avec toutes les parties prenantes à travers des campagnes thématiques axées sur les secteurs prioritaires et les thèmes d'actualité comme la durabilité et les marchés publics.